

DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

Cette page présente nos engagements en matière d'accessibilité numérique puis définit le niveau de conformité de ce présent site à la réglementation et aux référentiels en vigueur.

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique est un ensemble de règles et de bonnes pratiques qui couvrent notamment les aspects fonctionnels, graphiques, techniques et éditoriaux.

Le suivi de ces règles et bonnes pratiques permet de s'assurer que les supports numériques (sites web, applications mobiles, documents PDF, etc.) sont accessibles aux personnes en situation de handicap, notamment les personnes malvoyantes et malentendantes.

Engagements d'accessibilité numérique

L'Oréal France s'engage à rendre ses sites web (internet, intranet, extranet), applications mobiles, progiciels et mobiliers urbains numériques accessibles conformément à [l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005](#).

A cette fin, L'Oréal France met en œuvre la stratégie et les actions suivantes : [Lien vers le Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2025-2027 et plan d'actions](#)

État de conformité

Ce présent site est non conforme au RGAA ([Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité](#)). Pour l'ensemble de nos sites, un cabinet d'audit a été sollicité pour nous accompagner dans l'évaluation de la conformité, dont celle du présent site, et des mesures à mettre en œuvre. Cette présente déclaration sera donc mise à jour dès réception des résultats de cet audit.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 13 juin 2025.

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez nous contacter pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme sur accessibilite@fr.oaccare.com

Voies de recours

1. Vous avez identifié sur ce site web un ou plusieurs manquement(s) à la réglementation relative à l'accessibilité numérique (présence de défauts d'accessibilité, absence des obligations déclaratives, etc.).
2. Vous nous avez contacté pour nous en informer.
3. Vous n'avez pas reçu de réponse satisfaisante.

Alors vous avez la possibilité de :

Saisir le Défenseur des droits

Pour faire valoir vos droits relatifs à des défauts d'accessibilité que vous avez rencontrés :

- Soit contactez le délégué de votre région en passant par l'[annuaire des délégués du Défenseur des droits](#).
- Soit remplissez le [formulaire de réclamation du Défenseur des droits](#) en choisissant les thématiques « Je suis victime de discrimination » puis « Biens et services privés » et enfin « Handicap ».

Soit envoyer un courrier gratuit (sans mettre de timbre) par la poste à l'adresse suivante :

Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07